

ASSURANCES

L'ASSURANCE N'EST PAS UNE FAVEUR FAITE A L'AGENT OU A LA COMPAGNIE

Elle a pour base l'honnêteté. La femme tout comme les autres doit s'assurer

Nous remarquons avec plaisir l'intérêt que quelques-uns de nos lecteurs prennent à la lecture des réflexions que nous faisons chaque semaine au sujet de l'assurance et particulièrement de l'assurance-vie. Cela prouve ce que nous disait tout dernièrement un homme qui a consacré la meilleure partie de sa vie aux questions d'assurance: la mentalité du peuple, depuis trente ans, au sujet des bons placements à faire, a changé du tout au tout. Autrefois c'était avec une certaine crainte que l'agent d'assurance abordait un client. Aujourd'hui, ce n'est plus la même chose. Grâce à la publicité qu'on donne à cette question importante, on comprend de plus en plus qu'il s'agit, lorsque l'on s'assure, non pas de faire une faveur à l'agent ou à la compagnie, mais de se protéger contre les incertitudes de l'avenir en faisant fructifier son argent. Combien de fois n'a-t-on pas entendu faire des réflexions comme celle-ci: Je ne commettrai pas l'erreur de donner mon argent à des compagnies cent fois millionnaires qui, une fois que je serai mort, sauront bien trouver quelques irrégularités dans ma police pour ne pas payer à mon bénéficiaire le montant promis!

Ces propos aujourd'hui ne sont plus de mise et ne se rencontrent que sur les lèvres de personnes ignorantes. Et, Dieu merci, nous pouvons dire qu'elles sont extrêmement rares. Chacun sait, en effet, que tout placement dans une compagnie d'assurance, qui agit sous la surveillance du gouvernement, a toutes les garanties possibles. Si la compagnie qui nous sollicite possède de gros capitaux, si elle fait des affaires d'or, c'est bien tant mieux! Quoiqu'il en soit il serait ridicule de dire et même de penser qu'elle s'est enrichie avec l'argent qu'elle n'a pas versé à cause d'irrégularités qui se seraient

présentées ou qu'elle aurait créées dans un but malhonnête.

Tout d'abord il ne faut pas oublier que toute compagnie sérieuse qui a tant soit peu l'ambition de faire une légitime concurrence, de se répandre le plus possible, se doit à elle-même de faire honneur à ses engagements. Voit-on bien le succès qu'aurait une compagnie dont la réputation serait de ne pas tenir ses engagements?

Sans doute que certains abus ont pu se glisser dans le passé comme il peut s'en produire aujourd'hui encore; mais il serait injuste de conclure du particulier au général. Et nous savons pertinemment qu'il existait, dans le monde des assurances, comme ailleurs, une association assez puissante pour protéger les intérêts des clients comme pour défendre la réputation des agents qui mettent l'honnêteté à la base de leurs opérations; le motto de ces agents étant celui-ci: "Je crois qu'une bonne police d'assurance peut être vendue à un honnête homme par des moyens honnêtes."

Non, la police d'assurance telle qu'elle apparaît aux yeux d'un homme sérieux n'est plus ce qu'on pourrait appeler un *scheme* qu'elle est une faveur accordée à un agent ou à une compagnie. C'est simplement une affaire sérieuse qui ne peut qu'être profitable à celui qu'elle intéresse.

Et, à ce sujet, nous ne comprenons pas bien pourquoi, dans un trop grand nombre de cas, les agents sont obligés de multiplier leurs démarches pour obtenir le paiement complet d'une prime. L'affaire, souvent, est bâclée: il reste encore une balance à payer et au lieu de s'en tenir aux termes stricts du contrat on retarde sans cesse tout comme s'il s'agissait d'une affaire insignifiante qui n'a pas d'autres conséquences que celles de faire perdre le temps d'un agent. Sait-on d'abord que c'est une injustice envers l'agent et la compagnie et qu'ensuite on court le risque d'être surpris par le malheur au moment de notre négligence?

Mais en toute justice il faut répéter ce que nous disions tout à l'heure: ces cas de négligence sont aujourd'hui plutôt rares. Les questions d'assurance sont mises sur le même pied que tout bon placement. On en parle comme de choses qui doivent donner d'excellents rendements.

* * *

Dans notre dernier article, nous disions que l'assurance sur la vie

est nécessaire à tous sans exception. Et nous ajoutions, à ce sujet, que la justice envers ceux qui dépendent de nous, nous commande de porter un montant d'assurance à peu près équivalent à notre revenu actuel.

Que penser maintenant du revenu que la mère de famille rapporte aux siens?

Un manque de réflexion, sans doute, nous a habitué à considérer le travail de la femme comme une nullité au point de vue du revenu. Et cependant la part active qu'elle prend dans notre vie n'a-t-elle pas sensiblement accru la valeur matérielle de son existence, à tel point que sa mort serait une perte qui peut s'estimer en argent tout comme celle du père de famille?

Dans beaucoup de cas, l'assurance est aussi nécessaire à la femme qu'à l'homme. C'est pour celle-là comme pour celui-ci une question de justice envers ceux qui dépendent d'elle.

Combien de mort prématurée ou imprévues n'ont pas entraîné des changements fâcheux dans la vie de mari ou des enfants?

Nous sommes convaincus que, les agents qui jusqu'aujourd'hui ont peut-être trop négligé l'assurance sur la vie de la femme se feront un devoir de la répandre davantage et contribueront ainsi à donner à de pauvres petits êtres une protection à laquelle ils ont droit tout comme les autres.

LE RAPPORT DE LA METROPOLITAN LIFE

(suite de la page 47)

secondes d'une journée de travail de huit heures. Le montant total payé aux porteurs de polices, sous forme de dividendes ou de réclamations d'autres genres, a été de \$81,257,393 ou une moyenne de \$556.86 à chaque minute d'une journée de huit heures de travail.

Les nouvelles affaires prises au Canada seulement au cours de l'année ont atteint le chiffre de \$123,016,745, soit le plus gros montant placé au Canada par une compagnie d'assurance. La compagnie a actuellement des polices d'assurance en vigueur au Canada pour un montant de \$407,957,217.